

La Suisse, un modèle ?

Un parti pris de départ

François Garçon, maître de conférence à la Sorbonne, porte un regard critique sur les institutions françaises. Est-ce pour autant que, dans le petit pays voisin qu'est la Suisse, tout est parfait ? Dans un ouvrage pourtant documenté de manière très éclectique, c'est presque ce que cet intellectuel voudrait nous faire croire.

Analysant le fonctionnement des institutions suisses, son système de formation, son économie, sa fiscalité, l'intégration sociale possible dans ce pays, il ne voit, probablement comme la plupart d'entre nous, que ce qu'il veut bien voir. Les auteurs polémiques sont balayés d'un coup de plume désinvolte, voire tout simplement ignorés. Ainsi, dans les premières pages du livre, on trouve un Jean Ziegler qualifié de « marxiste en ciment », formule stigmatisante qui dispense Garçon d'analyser plus avant le discours du sociologue. La critique sociale, pourtant exprimée avec talent par Frédéric Dürrenmatt, est tout simplement ignorée, tout comme celle de Max Frisch. Quant à Nicolas Meienberg, auteur du *Feu aux poudres* et des truculentes *Mémoires d'outre-suisse*, (tous deux publiés aux Editions Zoé), il se suiciderait une deuxième fois s'il lisait ces lignes : « En fait, l'intellectuel suisse n'existe pas. On trouve des écrivains, mais ils sont trop occupés à écrire pour commenter l'actualité helvétique ... Sans doute, le plurilinguisme contrarie-t-il l'éclosion d'intellectuels « nationaux » ».

Sur plus de 200 pages, Garçon glorifie le gestionnaire austère, raisonnable et terne, d'essence si possible terrienne, le champion du consensus qu'est pour lui le Suisse. Il rappelle que ce dernier repousse systématiquement son adhésion à l'Europe, préférant les traités bilatéraux, des accords à la carte.

« L'opulence » helvétique sous la loupe

Se focalisant sur le domaine essentiellement économique, Garçon semble très frappé par le niveau de vie des Suisses et la progression du produit intérieur brut du pays, dans un tissu économique massivement dominé par les petites et moyennes entreprises, (une affaire pour 55 habitants.) Les marques sont elles aussi à l'honneur : parmi les cent les plus valorisées dans le monde, quatre sont suisses. Une multinationale à la réputation controversée, Nestlé, installée sur les rives du Léman, est passée de 153'000 personnes, dans le début des années

80, à 265'000 employés, dispersés dans 500 unités de production, présentes dans 90 pays. L'implantation d'entreprises suisses à l'étranger est la plus importante parmi les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). D'importantes entreprises étrangères s'installent volontiers chez nous. Ainsi, Google a opté pour Zurich malgré une pression fiscale relativement élevée, argument qui n'entre en considération qu'en cinquième rang pour les sociétés qui décident de leur implantation en Suisse.

Par sa focalisation sur une prospérité qu'il s'agira du reste de nuancer, comme nous le verrons par la suite, Garçon n'échappe pas au cliché. Il remémore au lecteur critique cette remarque insolente mais pertinente de Fabien Dunand, (*Dessine-moi un Suisse* Ed. 24 Heures, Coll. Cartes sur table, Lausanne 1987 p. 68.) « A l'extérieur aussi, ceux qui font profession de foi de penser réduisent souvent le bonheur helvétique à un amas de richesses, parfois voisin du tas d'ordures. »

Ce n'est qu'incidemment que l'on apprend, à la fin de l'ouvrage, que la ménagère suisse paye 20 à 30 % plus cher les biens de consommation courants. La toute puissance des cartels constitue en effet un frein redoutable à la libre concurrence. De manière générale, le coût de la vie est du reste élevé. Les loyers seraient de 77 % supérieurs à la moyenne européenne, les dépenses de santé 55 %, les produits alimentaires 56 %. Ainsi, les salaires mirobolants, tant vantés au début de l'ouvrage, ne seraient-ils qu'un leurre ? A la fin du mois, constate-t-on l'existence d'une épargne ? A Genève, l'engorgement chronique de l'Office des poursuites témoigne de la difficulté d'un grand nombre de citoyens à faire face à leurs obligations.

Examinant les dépenses publiques, Garçon rend hommage à la bonne santé des finances publiques suisses, attribuée à la décentralisation et au contrôle exercé par les administrés, sur les institutions politiques existantes.

La Suisse est un des seuls pays d'Europe qui continue à imposer la fortune. Contrairement aux paradis fiscaux, notre pays tire son PIB de secteurs de pointe très lucratifs. La chimie, la mécanique de précision, la biotechnologie et la pharmacie en font partie. L'importance de ce dernier domaine offrait l'occasion de s'interroger sur les motifs des prix prohibitifs des médicaments dans notre pays. Comme d'autres questions dérangeantes, cette problématique est malheureusement escamotée.

La formation, jugée « hors normes » par l'auteur, comprend onze années d'école obligatoire et seuls 8 % des élèves prennent le chemin d'écoles privées, alors qu'en France, on en compte

17 %. Le rapport du programme international pour le suivi des acquis des élèves (étude PISA) classe très honorablement notre pays en sciences, lecture et mathématiques. La Suisse compte enfin 172'000 étudiants, inscrits dans 40 établissements supérieurs, financés par les pouvoirs publics. Relevons, comme il fallait s'y attendre, qu'en fonction des sensibilités, la question du voile en classe divise les cantons.

Questions sociales

Dans une contrée où le taux de fécondité a régressé en dessous de 1,3 enfant par femme, l'immigration est une nécessité. Garçon salue l'intégration des étrangers dans notre pays qui en compte 20,7%, alors qu'on en trouve nettement moins ailleurs (8% en France.) La Suisse héberge 1/15 de la population du Kosovo, nouvel Etat à l'indépendance encore contestée par plusieurs pays.

L'acquisition de la nationalité s'effectue après une longue procédure, à l'issue aléatoire. Le candidat doit rapporter la preuve de son intégration, qui suppose notamment la maîtrise de l'idiome local et une bonne réputation.

A cette population s'ajoutent environ 200'000 frontaliers, (population flottante qui travaille chez nous et vit à l'étranger,) et 75'000 résidents étrangers non permanents.

Alors que les dernières luttes sociales violentes remontent à 1932, (faisant 13 morts et 65 blessés à Genève), en 1937 fut signée (par les associations patronales de l'industrie des machines et la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers) la *Paix du travail*, symbole de l'esprit de compromis. Il en résulte notamment que les grèves sont aussi rares que brèves.

Une présence non négligeable des syndicats (en Suisse, 22,5 % de la population active est syndiquée, contre 8 % en France) en fait des interlocuteurs à part entière. Autre bonne surprise : l'intégration des seniors au marché du travail. En 2005, 65 % d'entre eux étaient encore actifs alors que la même année, on en comptait que 40,7 % en France et 31,4 % en Italie. En Suisse, on prend sa retraite à 62,7 ans en moyenne, alors qu'en France, on y arrive à 58,9 ans et en Suède, à 64 ans. L'assurance vieillesse est apparue en 1947, promue par une initiative populaire. Patrons et employés sont obligés de cotiser, proportionnellement au salaire.

Un système politique souvent cité

La spécificité helvétique réside notamment dans le maintien ensemble de composants hétérogènes et la capacité d'avoir évité la guerre depuis quelques deux siècles. Le dernier conflit, qui date de 1847, vit sept cantons catholiques traditionnalistes, opposés notamment au renforcement du pouvoir fédéral, prendre les armes contre le gouvernement. De nos jours, les votations révèlent toujours un clivage de mentalités marqué, entre cantons.

Depuis 1848, la Suisse est un Etat fédératif de 26 cantons et 2'700 communes. Les compétences sont partagées entre la Confédération et les cantons. A la première reviennent la politique étrangère, la défense nationale, les douanes et la monnaie. Le reste, notamment la justice, la police, l'enseignement, la santé, les transports, l'essentiel de l'impôt, relève des cantons. Historiquement, ces derniers, des Etats indépendants au XIIIe s., se sont peu à peu groupés en abandonnant toujours plus de leurs prérogatives à la Confédération, dont le siège se trouve à Berne.

Une constitution fédérale et 26 constitutions cantonales, conformes à la première, représentent les normes hiérarchiquement les plus importantes. Suivent les lois, et enfin, les ordonnances ou règlements.

Dans deux cantons primitifs subsiste encore le système du vote à main levée : la « Landsgemeinde », sinon, le vote s'opère à bulletins secrets. Le parlement suisse repose sur un système bicaméral, inspiré du modèle américain, comprenant le Conseil National et le Conseil des Etats. Le premier, la Chambre basse, compte 200 sièges, répartis arithmétiquement entre les cantons, en fonction de leur population. Le mandat des élus est fixé à quatre ans. Quant au second, la chambre haute, il arrête le nombre de sièges à deux par canton, indépendamment de la taille de l'entité administrative. Quant au Conseil fédéral, l'exécutif, gouvernement collégial, il est composé de sept membres élus pour une période de quatre ans par l'Assemblée fédérale.

Deux instruments démocratiques bien connus : l'initiative populaire et le référendum, permettent de soumettre au vote du peuple toutes sortes de questions allant de l'interdiction de l'exportation d'armes à la décriminalisation de l'avortement. Un groupe de citoyens peut ainsi obtenir, par pétition de 100'000 signatures, l'organisation d'un vote. De 1848 à 2006, quelques 527 objets furent ainsi soumis au peuple. Même si les initiatives sont généralement rejetées, elles inspirent contre-projets et changements de lois ou d'ordonnances.

Le référendum permet pour sa part à 50'000 citoyens de demander au Parlement ou au gouvernement de soumettre tel ou tel projet de loi ou arrêté à la votation populaire. Cette épée de Damoclès sur la tête des élus, constitue un contrôle préventif. A Genève, le référendum en matière financière est très étendu. Cette institution a permis de sauver d'anciens bains publics des années 30, au charme désuet, auxquels la population locale est très attachée. Ces derniers prévoient une zone pour les hommes, et une pour les femmes. Alors que la ville entendait raser ces bains, elle dut les restaurer dans le style de l'époque.

Garçon s'émerveille du sens civique des Suisses, qu'il attribue notamment à l'existence d'une presse très présente dans la vie des Helvètes. Près de 92 % de la population lit au moins un quotidien régulièrement. L'auteur est émerveillé par l'abondance, la qualité, la diversité et l'accessibilité de l'information.

Abstentionnisme et groupes de pression

Lors des votations, une partie significative des citoyens néglige systématiquement ses devoirs civiques. Alors que Garçon banalise le phénomène en relevant que les Suisses n'ont « aucun gros problème à régler », (ce qui est une manière de dire que les décisions importantes sont déjà prises), certains auteurs se sont avisés de décrypter ce message, y voyant une démission. L'influence de groupes économiques sur l'Etat, la collusion entre les milieux économiques et politiques, la façon dont l'opinion se forme, dont les projets s'élaborent, pousserait le citoyen au désintérêt pour la politique intérieure. A toutes les étapes de l'élaboration de la loi, les groupes de pression peuvent déployer leur influence. Un exemple parmi d'autres convaincra les sceptiques : dans les années 80, le département militaire fédéral chargea le professeur zurichois Edwin Rühli d'établir une expertise sur la réalisation du programme d'armement. Le Conseil fédéral n'était pas choqué qu'il s'agisse d'un membre du conseil d'administration de la fabrique d'armes Oerlikon-Bührle ! (TSCHAENI H ; *Qui dirige la Suisse ?* Ed. 24 heures, Coll. Cartes sur Table, Lausanne 1984 p. 69 et MASNATA- RUBATTEL C. et F ; *Le pouvoir suisse, Séduction démocratique et répression suave*, Christian Bourgeois éditeur, Paris 1978). De nos jours, on assiste à une collusion grandissante entre l'industrie et les universités. De plus en plus, la recherche est financée par la première, ce qui garantit sauf miracle des résultats orientés. A Genève, dans les années 90, un cas de fraude scientifique avait défrayé la chronique ; un chercheur connu, Ragnar Rylander, était accusé d'avoir été soudoyé par l'industrie du tabac pour livrer au citoyen des conclusions lénifiantes sur la nocivité de l'herbe à Nicot ! Ces jours, un juriste publie un ouvrage

révélant que le tribunal de commerce de Zurich serait massivement sous influence du Rotary Club.

Lorsque Garçon relève que la Suisse échappe à la dictature des groupes de pression, « bruyants, faute d'être représentatifs, » il faut simplement comprendre que le processus se déroule dans une ambiance feutrée de bon aloi ! Ce n'est qu'incidemment, sans la nommer, que Garçon évoque cette plaie, qui s'apparente de tout près à de la corruption, lorsqu'il rappelle les conditions de la faillite de la compagnie Swissair. Optimiste, il prédit : « La Suisse réitère son hostilité aux aides directes et, au vu du fiasco nommé Swissair, gros aspirateur de soutiens directs, se tiendra vraisemblablement à cette position. » Dans les faits, se produira exactement le contraire. Après la gestion calamiteuse avérée de l'Union de Banque Suisse, (UBS), le parlement a accepté de renflouer cette banque de six milliards de francs, sans exiger le moindre contrôle pour l'avenir. A ce cadeau s'ajoutent les 67 milliards d'actifs toxiques, rachetés par la Banque nationale suisse. Ces jours, on apprend que la pratique des bonus, motifs d'un courroux populaire avéré, se perpétue malgré les contre-performances enregistrées. Au Forum de Davos, la ministre de l'économie glorifie ce modèle de gestion avisée !

Une autre épine : le caractère tardif du vote des femmes

Alors que les Australiennes votaient déjà en 1902, les Russes en 1918, les Françaises en 1944 et les Tunisiennes en 1957, il faut attendre 1971 pour voir, sur le plan fédéral seulement, les Suissesses prendre le chemin de l'isoloir. Ces dernières ne sont tout simplement pas comprises dans le concept de citoyen, tant par la Constitution helvétique de 1798, que par la Constitution fédérale de 1848. Ironie du sort, quand bien même les femmes sont privées des droits politiques, on les trouve représentées sur d'artistiques allégories de la liberté et de l'égalité ! Cette anomalie ne semble pas choquer Garçon outre mesure.

Comme enfant, je me souviens d'avoir entendu un vieux fédéraliste lausannois, magistrat de son état, vitupérer contre le suffrage féminin. Selon lui, cette innovation amènerait le trouble dans les ménages ! Sur le plan cantonal, comme il se doit, l'allure varie. 1960 marque l'accession des Genevoises au scrutin cantonal ; quant aux femmes d'Appenzell Rhodes-Intérieures, elles ne voteront que trente ans plus tard ! En même temps que le droit de vote, les femmes gagnent l'éligibilité. A l'aide de nombreux exemples, les auteurs de l'ouvrage *Pognon, Piété, Patience, Les femmes suisses et la naissance de l'Etat fédéral*, (FemmesTour

Editions, Genève 1998) démontrent que c'est en partie grâce au travail sous-payé des femmes que l'industrialisation s'est développée.

C'est également à ces dernières que l'on doit la création des *Tea Room*, ces paisibles lieux de convivialité dépourvus d'alcool et de fumée, conquêtes du mouvement féministe. Avant même d'exiger tous les droits politiques, ce dernier revendiqua une place dans la société, en dehors du foyer.

Aujourd'hui, une bonne partie du chemin a été faite, mais il ne faut pas s'imaginer qu'il s'est agi d'une alchimie spontanée et sans douleur. Des décennies de luttes de citoyennes courageuses, souvent ridiculisées par les épithètes de « bas bleus » ou « suffragettes », ont été nécessaires. Reste à mettre en œuvre le fameux principe « A travail égal salaire égal ». La discrimination salariale qui touche les femmes est de l'ordre de 12 %. L'éradication de la violence domestique, fléau qui touche toutes les couches sociales reste, elle aussi, un vaste domaine de dignité humaine à conquérir.

Espionite et qualité de la vie

Sans base économique solide, les plus beaux projets restent, on le sait, lettre morte, mais il est un bien aussi important que l'argent : la liberté. Comment un intellectuel à l'esprit clair peut-il consacrer autant de temps à étudier notre pays, avec un sérieux qui ne fait aucun doute, et laisser, sous la chape de plomb du silence, le scandale des fiches, résidu pitoyable d'un antisoviétisme primaire ?

Dans les années 90, des dizaines de milliers de citoyens, parfaitement honorables, ont eu la stupeur de découvrir qu'ils avaient été espionnés pendant des lustres. Exercer des droits reconnus par la Constitution : participer à une réunion politique, soutenir un mouvement politique, constituait un comportement suspect. Cet enregistrement frénétique de données, souvent sujettes à caution, relevait d'un Ministère public fédéral livré à lui-même, et payé avec nos impôts. Un amateurisme qui serait risible, s'il ne touchait pas à la liberté, présidait à cette manie peu reluisante. Certains contribuables ont été fichés pour avoir participé à des manifestations, à une date antérieure à leur naissance ! Usant d'une phraséologie qui fleurait bon la guerre froide, où les épithètes « communiste » et « anarchistes », distribués sans le moindre début de preuve, symbolisaient le mal absolu, l'offensive visait clairement la gauche. En cas de trouble, une unité de l'armée, la fameuse P2, aurait « neutralisé » les éléments jugés les plus « subversifs ». (OUVRAGE COLLECTIF, *Cent ans de police politique*

en Suisse ; 1889 – 1989, Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier & Ed. d'En-Bas, Lausanne 1992.)

Pour ma part, j'ai découvert avec amusement que Genève avait payé deux fonctionnaires de police, pour venir écouter une innocente conférence donnée à Fribourg. Je m'y exprimais sur la douteuse pratique des agents provocateurs dans la police, dont je rendais publique une directive interne. Ainsi, dans mon auditoire attentif se trouvaient deux studieux fonctionnaires !

Pirouette finale

En fermant l'ouvrage de François Garçon, on comprend qu'il souhaiterait appliquer les recettes helvétiques à son pays, malgré des différences fondamentales de mentalités et d'organisation politique. Espérons qu'un tome II nous explique bientôt comment il compte s'y prendre, car cette question centrale ne peut déceimment être éludée.

François Garçon, Le modèle suisse. Pourquoi ils s'en sortent beaucoup mieux que les autres.
Ed- Perrin, Paris 2008, 226 p.

Yvonne BERCHER.

Dr en droit.

Publié *in La Presse*, (quotidien tunisien), du 23 février 2011.